

Communiqué

Le 31 mai, le ministre Luc Chatel a publié « 12 leviers » pour supprimer les postes par dizaines de milliers dans l'Education nationale.

Brutale aggravation de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP)

Le gouvernement vient d'annoncer un plan de réduction de 100 milliards d'euros des déficits publics. Pour satisfaire les « marchés financiers » il s'attaque aux retraites des salariés du privé et du public et, dans le même but, il a décidé d'accélérer brutalement la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) avec ses dizaines de milliers de fermetures de postes.

Rien n'échappe à la fureur destructrice. Qu'on en juge :

- ▶ Augmentation du nombre d'élèves par classe dans le premier degré, entraînant 10 000 suppressions de classes,
- ▶ Appel aux précaires pour les remplacements en lieu et place des titulaires remplaçants,
- ▶ En finir avec la scolarisation des 2 ans,
- ▶ Liquidation des RASED,
- ▶ Généralisation des intervenants extérieurs en Langues à la place des professeurs qualifiés,
- ▶ Augmentation des effectifs par classe en collège,
- ▶ Fermeture des petits établissements,
- ▶ Réduction ou suppression des décharges de service (1^{ère} chaire, labos, TICE...) s'attaquant aux décrets de 1950 et aux garanties statutaires des personnels,
- ▶ Aggravation des conditions de travail des TZR,
- ▶ Suppressions de milliers de sections de lycée professionnel,
- ▶ Chasse aux postes chez les personnels administratifs,
- ▶ Suppression des itinéraires de découvertes... qui avaient déjà permis de supprimer des heures d'enseignement disciplinaire.

Le 3 juin, la FNEC FP FO, reçue par le ministre Chatel, lui demandera d'abandonner ses projets et lui présentera les revendications des personnels.

Montreuil, le 1 juin 2010

AVEC FORCE OUVRIERE GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET MANIFESTATION À PARIS LE 15 JUIN 40 ANS, C'EST DÉJÀ TROP !

Eric Woerth l'a confirmé le 28 mai, le gouvernement veut « l'augmentation de la durée d'activité » dans le public et le privé :

- par « l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein »

- par « l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite » : « le nouvel âge légal n'est pas fixé : 62, 63, 61 ans, nous verrons tout cela » (Eric Woerth sur RTL le 28 mai)

La loi Fillon de 2003 a déjà augmenté la durée de cotisation d'un trimestre par an : 40 ans en 2008, 40,5 ans en 2010, 41 ans en 2012...43, 44, 45 ans de cotisations, cela entraînerait une baisse de plus d'un tiers du montant des pensions !

► **Non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation !**

► **Les 60 ans doivent rester l'âge légal pour une retraite à taux plein !**

► **40 ans c'est déjà trop !**

Le gouvernement, relayé par les médias, veut nous faire croire que des concessions seraient accordées aux fonctionnaires.

C'est faux !

Le 25 mai, Georges Tron, secrétaire d'Etat, a confirmé à l'**Union Interfédérale des Agents de la Fonction Publique FORCE OUVRIERE** que le gouvernement veut « poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé ». C'est l'engagement n°13 du document d'orientation du gouvernement publié le 16 mai.

Parmi les « règles de retraites spécifiques » qui, selon le gouvernement, « ne sauraient être considérées comme intangibles » ou qui « ne seraient plus adaptées », le document de travail remis aux fédérations de fonctionnaires cite notamment :

► **La règle des 6 derniers mois pour calculer la pension.** Le passage à 50% de la moyenne des 25 dernières années ferait perdre aux fonctionnaires en moyenne 1/3 de leur pension !

► **Le taux de cotisation salariale.** Pour les fonctionnaires il est de 7,85 % du traitement brut contre 10,65 % pour le salarié du secteur privé au moins. L'alignement signifierait une perte de 2,8% de salaire au minimum !

► **La bonification des professeurs d'enseignement technique théorique ou pratique,** qui valide 3 à 5 ans d'activités professionnelles effectuées dans le privé. Sa suppression entraînerait une baisse de 12,5% de la pension !

► **La règle de la majoration de pension de 10 % pour les trois premiers enfants, puis de 5 % par enfant supplémentaire, pour les fonctionnaires.** Dans le privé, elle est plafonnée à 10 %, quel que soit le nombre d'enfants. Une fonctionnaire, mère de 4 enfants, risque de perdre 5% de sa pension !

Dans la ligne de mire du gouvernement il y a aussi :

► Le départ anticipé au bout de 15 ans de service des parents de 3 enfants.

► La règle des pensions de réversion (en cas de veuvage). Le non plafonnement serait trop généreux pour les fonctionnaires !

► Le minimum garanti de pension. *Il est au maximum de 1065 € aujourd'hui, qu'en serait-il demain ?*

► **Intolérable ! Le Code des Pensions de la Fonction Publique et toutes les garanties qui y sont attachées doivent être maintenus !**

Un professeur des écoles pourrait perdre 758 € par mois, un agrégé 1110 €, une infirmière 615 € !

60€ en moins par mois pour un jeune certifié ou PE !

Un PLP retraité pourrait perdre 310 € par mois

118 € en moins pour un technicienne de laboratoire ou de recherche, mère de 4 enfants !

« Seul un rapport de forces efficace peut contraindre le gouvernement à renoncer. C'est dans cet esprit que nous avons lancé une journée de grève interprofessionnelle et de manifestation à Paris: pour montrer notre détermination. Nous assumons clairement nos responsabilités. Cet appel n'est pas fermé. D'autres organisations, «nos amis» d'autres organisations, sont libres de s'y joindre, le tout est de savoir si l'on veut se donner les moyens et si l'on veut donner aux salariés les moyens de contraindre le gouvernement à renoncer à ses contre-réformes. »

Jean Claude Mailly, secrétaire général de la cgt-Force Ouvrière, Editorial de FO hebdo, le 2/06/10